



Fiche pour la détermination de la subvention

Représentant(s) légal (aux) :

Nom et prénom :

Vit avec l'/les enfant/s : oui / non

Adresse :

NPA :

Téléphones :

Commune de domicile fiscal :

Taux d'activité et lieu de travail :

E-mail :

Nom et prénom :

Vit avec l'/les enfant/s : oui / non

Adresse :

NPA :

Téléphones :

Commune de domicile fiscal :

Taux d'activité et lieu de travail :

E-mail :

Situation familiale, si représentants légaux non mariés

Partenariat enregistré - Concubin> Nom et prénom du conjoint :

Famille monoparentale :

Pension alimentaire reçue : A choisir

Enfant/s:

Nom :	Prénom :	Né le :	Année de scolarisation	Structures d'accueil :
			Non scolarisé <input type="checkbox"/> 1H-2H <input type="checkbox"/> 3H-8H <input type="checkbox"/>	Accueil familial de jour de la Glâne Brin d'Eveil Casse-Noisettes Pop e poppa Romont P'tit Ourson Autre (spécifier)
			Non scolarisé <input type="checkbox"/> 1H-2H <input type="checkbox"/> 3H-8H <input type="checkbox"/>	Accueil familial de jour de la Glâne Brin d'Eveil Casse-Noisettes Pop e poppa Romont P'tit Ourson Autre (spécifier)
			Non scolarisé <input type="checkbox"/> 1H-2H <input type="checkbox"/> 3H-8H <input type="checkbox"/>	Accueil familial de jour de la Glâne Brin d'Eveil Casse-Noisettes Pop e poppa Romont P'tit Ourson Autre (spécifier)

Documents à fournir

A. Personne soumise à l'impôt ordinaire	1. Avis de taxation du canton de Fribourg 2. Simulation sur Fritax si arrivée d'un autre canton
B. Personne imposée à la source	1. Certificat de salaire
C. Pour les indépendants si exclu du point A	1. Bilan, comptes de pertes et profits 2. Montant de l'assujettissement à l'AVS
D. Pour les personnes en recherche d'emploi	1. Attestation du suivi et de recherche d'emploi de l'ORP 2. Relevés de la Caisse de compensation (allocations chômage)
E. Pour les personnes séparées ou divorcées	1. Décision du juge et/ou accord signé (e) par les 2 conjoints
F. Changement de situation	1. Dernier(s) certificat (s) de salaire annuel 2. Trois dernières fiches du salaire mensuel 3. Décision de taxation et dernière déclaration d'impôts ou simulation Fritax

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous référer à notre règlement d'attribution des subventions via notre site internet www.glaneregion.ch.

Article 8 du règlement des subventions

²La Commission Petite Enfance fixe la période de validité du droit à la subvention. L'attribution de la subvention est effective le 1^{er} jour du mois mais au plus tôt lorsque tous les documents nécessaires à la prise de décision auront été fournis.

³Chaque année, dès réception de l'avis de taxation, les parents ont l'obligation d'en transmettre une copie à la Commission Petite Enfance.

Pour les personnes ne souhaitant pas fournir ces justificatifs, le tarif maximum est appliqué.

Nous ne désirons pas fournir les justificatifs

Ce formulaire doit être retourné dûment rempli à la Commission Petite Enfance.

Par sa signature, le(s) représentant(s) légal (aux) atteste(nt) de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare(nt) avoir pris connaissance et accepté les règlements de la Commission Petite Enfance et de la structure.

Remarques :

Lieu et date :

Signature des parents :